

COMMUNE D'ANDILLY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023 / 03 / 16

Le treize avril deux mil deux mil vingt-trois, à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 13
 - présents ou représentés : 12
 - votants : 12
- Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 07 avril 2023

Présents : Vincent HUMBERT, Gérard LACROIX, Cécile HAGE, Pierre CUSIN, Pauline DURIEUX, Hervé BOREAN, Adrien BRUN CHOPPY, Carol FERRARI, Jean-Christophe GRANET, Vincent VIDONNE

Procurations : Pauline BENOIT à Cécile HAGE
Alexiane DANIEL à Hervé BOREAN

Excusée : Valérie LASSOUT

Secrétaire de séance : Jean-Christophe GRANET
lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

**MODIFICATION DU REGLEMENT ET TARIFS
LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE DE REUNION DE LA
MAISON DES ASSOCIATIONS – NUITEE RELAIS SAINT JACQUES**

L'équipe municipale propose ajustements des tarifs de location et mise à disposition de la salle polyvalente.

Une réflexion a été engagée également pour la location et mise à disposition du rez-de-chaussée de la maison au 230, Route de Vers.

Enfin, il est proposé d'actualiser le tarif de la nuitée pour le relais Saint Jacques.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

- ^ **DECIDE** l'application des nouveaux tarifs tels que présentés dans les tableaux ci-joints ;
- ^ **DEMANDE** la transcription de cette décision au Centre des Finances Publiques de Cruseilles.

Le Secrétaire de séance

Jean-Christophe GRANET



Le Maire,

Vincent HUMBERT



TARIFS LOCATION à partir du 14 avril 2023

	Habitants Commune		Habitants HORS commune		Associations			Caution détérioration mobilier/immo bilier/abords	Caution Nettoyage
	Week-end	Journée 8h-18h en semaine (si samedi : tarif week-end)	Week-end	Journée 8h-18h en semaine (si samedi : tarif week-end)	Commune		Hors commune		
					Week-end	Journée 8h-18h en semaine (si samedi : tarif week-end)			
SALLE POLYVALENTE avec tables et chaises intérieures, matériel de ménage, four électrique et 5 feux gaz, réfrigérateur et mini lave-vaisselle	300 €	150 €	400 €	200 €	—	—	200 €	100 €	400 €

Gratuité pour conférences ou réunions organisées par assoc. d'utilité publique ou co-organisées avec la commune

A payer en plus, si besoin :

	Caution détérioration ou disparition
un PACK VAISSELLE (voir liste) 40 personnes	200 €
deux PACKS VAISSELLE (voir liste) 80 personnes	200 €
PACK CUISINE (voir liste)	200 €

Commune d'ANDILLY

LOCATION POUR ASSOCIATIONS A BUT LUCRATIF (cours payants, ...) avec convention à l'année (hors week-end)		Caution Nettoyage
Salle polyvalente	20 € par séance	100 €
Rez-de-chaussée Maison des associations	20 € par séance	100 €

	Habitants Commune		Habitants HORS commune		Associations		Caution détérioration mobilier/immo- bilier/abords	Caution Nettoyage
	Journée 8h-18h en semaine (si samedi : tarif week-end)		Journée 8h-18h en semaine (si samedi : tarif week-end)		Commune	Hors commune		
	Week-end	Journée 8h-18h en semaine (si samedi : tarif week-end)	Week-end	Journée 8h-18h en semaine (si samedi : tarif week-end)				
REZ-DE-CHAUSSEE de la MAISON au 230, Route de Vers	100 €	50 €	200 €	100 €	—	100 €	50 €	200 €
Les tables restent en place					—			

MATERIEL EXTERIEUR Table et 2 bancs	25 €	80 €
---	------	------

RELAIS SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

Nuitée par personne : 20 €

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 074-217400092-20230413-2023_03_16-AU



Chèques de location et de cautions séparés à l'ordre du Trésor Public